



## **Communiqué de presse Pour diffusion immédiate**

Négociation du secteur public

### **En pleine pénurie de personnel, appauvrir les travailleuses et les travailleurs serait catastrophique, prévient la CSN.**

**(Sainte-Thérèse, le 29 septembre 2020)** – Les représentants de différents syndicats affiliés à la CSN de la région des Laurentides regroupant plus de 11 000 membres sont allés appuyer leurs collègues ouvriers spécialisés du Collège Lionel-Groulx qui manifestaient aujourd’hui. Cette action visait à dénoncer que le gouvernement Legault s’apprête à faire subir d’importantes pertes de revenus à des dizaines de milliers de personnes qui oeuvrent dans les services publics en refusant de maintenir, au-delà du 30 septembre prochain, plusieurs primes d’attraction et de rétention.

Ces primes, intégrées aux conventions collectives, prenaient fin le 30 mars dernier. À la suite de représentations faites par la CSN auprès du Conseil du trésor au mois de mars, le gouvernement avait accepté de les maintenir jusqu’au 30 septembre. Or, celui-ci semble bien décidé à ne pas les maintenir au-delà de la fin du mois. « En pleine pandémie et avec toutes les difficultés que nous avons à attirer et à retenir le personnel dans les services publics, cela n’a aucun sens d’appauvrir des dizaines de milliers de travailleuses et de travailleurs », affirme Chantal Maillé, présidente du Conseil central des Laurentides (CSN). Et même si le gouvernement reconduisait les primes, le fond du problème demeure : plusieurs titres d’emploi du secteur public offrent des conditions de travail inférieures au secteur privé, que ce soit pour le salaire ou pour la qualité de vie au travail. Les ouvriers spécialisés du secteur public gagnent déjà jusqu’à 32 % de moins que ceux qui travaillent dans les autres secteurs. Ces primes doivent être maintenues, mais doivent surtout devenir permanentes, donc être incluses dans le salaire. »

Celles et ceux qui seront privés d’une partie de leur revenu sont des ouvriers spécialisés, des psychologues et des salarié-es œuvrant auprès de personnes présentant des troubles graves de comportement. Pour certaines de ces personnes, comme les psychologues, la perte de revenus pourrait s’élever à 7000 \$ par année. Pour d’autres travailleurs, comme les ouvriers visés par la prime, la décision du gouvernement les privera de 10 % de leur revenu, ce qui pourrait aller jusqu’à 5000 \$ de moins par année.

### **Des offres en contradiction avec le discours**

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement vante, d’un côté, le travail essentiel et le dévouement des travailleurs en santé, en milieu scolaire et de tous ceux qui, jour après jour, font en sorte que le Québec s’en sorte. De l’autre côté, il fait tout son possible pour se défilier de ses bons mots, et ce, en ne faisant pas de proposition concrète qui reconnaîtrait leurs immenses efforts.

« Le Conseil du trésor doit bien mesurer les conséquences que pourraient avoir ces économies de bout de chandelle sur le dos du personnel. Le Québec a besoin des travailleuses et des travailleurs du secteur public et encore plus dans les semaines, voire les mois à venir. C’est un bien mauvais message que le gouvernement envoie dans les réseaux. Ultimement, ce sont les services à la population qui en subiront les contrecoups », conclut Chantal Maillé.

– 30 –

Pour renseignements :

Syndicat du personnel de soutien du Collège Lionel-Groulx  
Syndicat des employés(es) de soutien du Cégep de St-Jérôme  
Syndicat des employé-e-s de soutien de la Commission scolaire des Laurentides  
Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu  
Syndicat du personnel de soutien de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Commission scolaire Sir Wilfrid-Laurier  
Syndicat des professeures et professeurs du Cégep de Saint-Jérôme  
Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx  
Syndicat des travailleuses et travailleurs des Laurentides en santé et services sociaux